



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du Jeudi 5 décembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h07 et levée à 21h54.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT (à partir du point 17), M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

**Etaient absents** : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, M. Didier MOULIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LAPOIRE

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : R. LORIN CART-GRANDJEAN/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/B. LAPOIRE ; C. LOMBARD/N. PERROT ; D. DUMONT/S. LESCURE ; B. ANDREZ/P. BENOIT.

### **BUDGET PRINCIPAL - DM n°18 – Migration serveur - Transfert de crédits**

La somme de 23 000 € est inscrite au compte 21838 de la commune pour réaliser la nécessaire migration du serveur, permettant de répondre aux exigences techniques requises de mise en conformité du logiciel Berger Levraut.

Le Centre de Gestion Comptable du Valdahon informe la commune que cette dépense doit être inscrite au compte 65811, puisque ce serveur est hébergé, et n'est donc plus propriété de la commune.  
Il est proposé de prendre cette somme sur l'excédent budgétaire, afin de maintenir ces crédits en investissement au chapitre 21.

Il convient de régulariser en conséquence, conformément à la DM n°18 jointe en annexe.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°18 jointe en annexe.

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
16/12/2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvie LE HIR